



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉDOUARD

AVIS PUBLIC de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les modifications du Règlement de zonage numéro 2015-259 de la Municipalité de Saint-Édouard

Est par la présente donné par la soussignée, Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 13 août 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le projet de règlement suivant :

Projet de règlement numéro 2024-349 modifiant le règlement de zonage 2015-259 afin de modifier les marges arrière et latérales applicables aux zones H-5, H-6 et H-7

Ce projet de règlement vise à modifier les distances minimales des marges latérales et arrière applicables aux zones H-5, H-6 et H-7.

Ce projet concerne les zones H-5, H-6 et H-7 situées dans le secteur des rues Daignault, Thibert, Place Normand et le rang La Frenière à l'intérieur du périmètre urbain.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **26 août 2024, à 18h**, à la salle Paula Tremblay-Tétreault, située au 405C, montée Lussier à Saint-Édouard. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et toute personne pourra poser des questions et faire part de ses commentaires.



Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, au 405C, montée Lussier à Saint-Édouard, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h ainsi que sur le site internet de la Municipalité :

<https://www.saintedouard.ca/municipalite/vie-democratique/seances-du-conseil> sous la rubrique «Séance du 13 août 2024»

Donné à Saint-Édouard, ce 15 août 2024

Edith Létourneau

Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière